



Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) Coordination Régionale

Termes de Référence

Recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration d'un modèle de Manuel de Financement des Sous-Projets dans le cadre des activités du PRAPS-2, devant servir de base aux pays participants pour l'élaboration de leur propre Manuel

Type de contrat	Consultant individuel
Langue de travail	Français
Durée du contrat	21 jours
Début de mise en œuvre	Dès signature du contrat par les deux parties
Financement	PRAPS/CILSS

Mars 2021

1. Contexte

La deuxième phase du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS-2) a pour objectif de développement « *d'améliorer la résilience des pasteurs et agropasteurs dans certaines zones ciblées de la région du Sahel* ». Financée par la Banque mondiale pour un coût de 375 \$US, ses interventions couvrent le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Sa coordination régionale est assurée par le CILSS.

Le PRAPS-2 est structuré en cinq composantes, parmi lesquelles la Composante 3, « Amélioration des chaînes de valeur du bétail », et la Composante 4, « Amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes », comportent toutes deux des sous-composantes visant à financer des sous-projets à l'aide de mécanismes distincts :

- (i) Au sein de la Composante 3, la Sous-Composante 3.3 « Développement des chaînes de valeur et financement de sous-projets » a pour objectif d'augmenter la productivité et les ventes des organisations de producteurs et entreprises privées dans les filières-cibles en améliorant leur accès aux intrants, équipements, infrastructures et appuis techniques essentiels et en développant leur accès aux marchés nationaux et régionaux, au travers du financement de sous-projets dont le coût moyen unitaire a été estimé à 30.000 \$US lors de la préparation, auquel le Projet contribuerait à hauteur de 60-70% en fonction des pays. En tout état de cause, le montant du co-financement IDA ne pourra dépasser 30.000 \$US ;
- (ii) Au sein de la Composante 4, la Sous-Composante 4.3 « Activités génératrices de revenus » a pour objectif d'accroître les opportunités économiques des femmes et des jeunes parmi les segments les plus vulnérables de la population, en mettant notamment à profit leur enregistrement sur les registres sociaux (promu par la Sous-Composante 4.2) et les nouvelles technologies ; les appuis financiers prévus dans le cadre de cette Sous-Composante seront beaucoup plus modestes, estimées à environ 450 US\$ par bénéficiaire lors de la préparation du Projet. Il s'agira de subventions quasi-totales, avec une contribution du Projet à hauteur d'environ 90%.

Tous les pays du PRAPS-2 ont prévu des ressources financières pour contribuer aux financements de ces sous-projets. Les modalités de sélection, de mise en œuvre et de suivi, bien que déjà anticipées pour certains d'entre eux, restent cependant à être clairement définies. C'est pourquoi l'Unité de Coordination Régionale (UCR) du PRAPS compte mobiliser un Consultant individuel afin d'aider à définir les modalités d'accès à ces ressources financières, ainsi que de leur suivi, avant même le démarrage des activités du PRAPS-2. Il s'agira d'élaborer un modèle de Manuel de Financement des Sous-Projets, avec deux parties distinctes pour chacune des Sous-Composantes 3.3 et 4.3, que les pays pourront ensuite adapter pour développer leur propre Manuel national. Ce Manuel fera partie intégrante du Manuel général d'exécution du Projet, tel que défini dans la section I.B.1 de l'annexe 2 des Accords de financement des pays. Les présents TDR précisent la mission du Consultant ainsi que les modalités de son recrutement.

2. Objectifs de la consultation

L'objectif global de la mission est de rédiger un Manuel-type de Financement des Sous-Projets qui sera validé par l'UCR et la Banque mondiale et présenté aux équipes pays. De manière spécifique, la rédaction du présent Manuel-type consistera à, pour chacune des sous-composantes 3.3 et 4.3 :

- Proposer une délimitation opérationnelle (y compris éventuellement en termes de couverture géographique) des activités ou groupes d'activités éligibles à ce financement ; et proposer, si jugé nécessaire, une allocation des ressources disponibles (sous forme de plafonds) entre les catégories d'activités à financer ainsi qu'un modèle d'étalement des financements sur la durée totale du Projet ;
- Proposer des critères d'éligibilité pour les acteurs ou groupes d'acteurs candidats à ce financement ainsi que les modalités de partage des coûts des opérations entre les bénéficiaires et le Projet ;
- Faire des propositions quant à la nature et les modalités de mobilisation de la contribution des bénéficiaires au financement des sous projets selon les catégories des bénéficiaires ;
- Proposer des modalités de sensibilisation des populations cibles à l'ouverture de ces guichets de financement afin de favoriser l'émergence des sous-projets, et en particulier un format de fiche d'appel à candidature des sous projets ;
- Proposer un canevas de formulation des sous-projets pour leur soumission au PRAPS-2 ainsi que les modalités d'accompagnement des acteurs par des structures spécialisées pour assurer la qualité et la pertinence des dossiers de sous-projets ; ce canevas devrait notamment prendre en compte les aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux ; évaluer le coût maximum de cette assistance technique à la formulation des sous-projets et proposer des modalités de prise en charge ; évaluer l'opportunité de proposer la généralisation de l'utilisation d'un logiciel d'analyse financière tel que RurallInvest ;
- Proposer un modèle de grille d'évaluation des sous-projets ainsi qu'un canevas de rédaction du rapport d'évaluation de ces sous-projet ;
- Proposer des principes directeurs pour la composition, le mode de fonctionnement et les responsabilités des organes d'analyse et d'approbation des sous-projets, qui seront bien entendu spécifiques à chaque pays ; des montants seuils pourraient être définis pour éviter l'encombrement du dispositif d'analyse ;
- Proposer des modalités d'accompagnement ainsi que des outils opérationnels de gestion et du suivi-évaluation des sous-projets, en vue de réduire les risques de déperdition dans la mise en œuvre des sous-projets ; évaluer le coût maximum de cet accompagnement et proposer des modalités de prise en charge ;
- Proposer des modèles de convention de financement des sous-projets par catégorie de sous projets ainsi qu'un modèle de convention de partenariat avec les intermédiaires financiers ;
- Proposer une liste de points critiques qui devront être clarifiés par chaque pays pour la gestion fiduciaire de ces 2 sous-composantes (passation des marchés, justification des dépenses et DRF, traitement des taxes, etc.) ;
- Proposer un modus operandi en matière de respect des sauvegardes E&S (screening, formulation des recommandations et suivi de leur mise en œuvre).

3. Méthodologie

L'élaboration du présent Manuel-type devra se faire sur la base d'une analyse approfondie : (i) des nouvelles orientations qui sous-tendent la formulation du PRAPS-2 au niveau de toutes les composantes (voir en particulier le PAD du PRAPS-2 et la Note d'Orientation Banque Mondiale – FAO « Mécanismes de financement des activités productives pour le PRAPS-2 » ; (ii) des acquis et limites du PRAPS-1 en matière de soutien aux AGR ; (iii) des autres expériences régionales dans le financement de sous-projets par des *matching grants* (notamment PADEL-B au Burkina Faso, PADEL-M au Mali, PIMELAN au Niger, PRODEL au Cameroun).

Elle se fera de manière participative et itérative en étroite collaboration avec l'URC et les Unités de Coordination nationales (UCP). Des réunions virtuelles régulières devront être organisées avec les différentes parties prenantes (UCR, UCP et représentants des organisations professionnelles des bénéficiaires dans les pays, etc.). Le Consultant s'inspirera des documents de références disponibles du PRAPS-2 et des projets cités plus haut (PAD, Budgets, Manuels d'exécution, etc.).

Le projet de prototype de Manuel des Sous-Projets sera validé par l'UCR et la Banque mondiale et présenté aux équipes pays à travers un atelier qui sera organisé en virtuel. Les équipes pays s'inspireront ensuite de ce Manuel-type pour développer leur propre Manuel de Financement des Sous-Projets national.

4. Livrables

- Un rapport de démarrage issu de l'analyse approfondie évoquée dans la rubrique « Méthodologie » (au plus tard 5 jours après la signature du contrat) ;
- Un Manuel-type provisoire (au plus tard 18 jours après la signature du contrat) ;
- Un Manuel-type final prenant en compte les commentaires de l'UCR et de la Banque mondiale (disponible au plus tard 2 jours après la réunion de validation et la réception des commentaires) ;
- Un PowerPoint de présentation des principaux éléments du Manuel-type aux équipes pays au cours d'un atelier virtuel qui sera organisé immédiatement après la validation du document et sera animé par le Consultant.

Tous les livrables devront être soumis en version électronique.

5. Profil du consultant :

Le Consultant devra :

- Avoir une formation post-universitaire (Doctorat, PhD, Master, ou équivalent) en Agroéconomie, Finance, Economie, Productions animales, ou dans toute autre discipline jugée équivalente ;
- Justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine du financement du développement rural dont cinq (5) en lien avec le secteur de l'élevage ;

- Avoir rédigé ou mis en œuvre au minimum un manuel de financement de sous-projets dans le domaine des filières agro-sylvo-pastorales ;
- Une bonne connaissance du pastoralisme au Sahel serait un atout ;
- Une expérience pertinente dans le domaine de la protection et inclusion sociale serait un atout ;
- Une bonne connaissance des projets de la Banque mondiale serait un atout.

6. Obligations des parties

L'UCR aura pour obligations de :

- Faciliter les contacts et les rencontres avec les différents acteurs ;
- Organiser avec le Consultant des contacts périodiques suivant un calendrier convenu préalablement établi ;
- Fournir au Consultant toute la documentation disponible nécessaire à l'exécution de la mission ;
- Mettre à la disposition du Consultant les moyens financiers nécessaires à la réalisation de la mission conformément aux clauses contractuelles.

Le Consultant aura pour obligations de :

- Fournir une prestation de qualité en réalisant l'étude conformément aux TDR et aux clauses contractuelles ;
- Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats ;
- Tenir l'UCR informée de toute situation qui pourrait entraver la bonne exécution de la mission.

7. Durée et période de la consultation

La durée de la consultation ne saurait excéder vingt-et-un (21) hommes-jours à compter de la date de la signature du contrat.